ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

CHRS

Question écrite n° 6439

Texte de la question

M. Michel Jacquemin attire l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur les menaces qui pesent sur l'avenir des centres d'hebergement et de readaptation sociale (CHRS), compte tenu de la faiblesse du budget qui leur est affecte dans le projet de loi de finances pour 1994. Les credits prevus pour cette institution, dont l'importance est vitale pour la lutte contre l'exclusion sociale, ne progresseront en effet, l'annee prochaine, que de 2 p. 100, au lieu d'environ 13,5 p. 100 cette annee. De plus, la moitie de cette progression sera prise en charge par les departements. Or les CHRS connaissent deja des problemes financiers difficiles et n'arrivent pas a faire face aux enormes besoins que la crise economique continue d'engendrer. Il demande au Gouvernement de bien vouloir reconsiderer sa position sur ce point et d'affecter au budget des CHRS, pour 1994, une somme d'au moins 2,5 milliards de francs, soit 300 millions de francs de plus que le montant actuellement prevu.

Texte de la réponse

Certains centres d'hebergement et de readaptation sociale connaissent actuellement des difficultes financieres. Afin de pallier ces difficultes, le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, a demande a ses services d'etudier la repartition des credits constitues en reserve nationale, pour harmoniser les moyens au niveau des departements, dans le but de retablir un fonctionnement normal pour les etablissements en cause. Les directions departementales des affaires sanitaires et sociales concernees ont ete avisees des possibilites de dotation supplementaire, qu'elles ont ete chargees, le cas echeant, de repartir en fonction des besoins des etablissements. De plus, une mission conjointe de l'inspection generale des affaires sociales et de l'inspection generale des finances a ete chargee d'examiner l'origine et l'ampleur des difficultes financieres rencontrees par ces etablissements. Elle doit remettre ses conclusions prochainement.

Données clés

Auteur : M. Jacquemin Michel
Circonscription : - UDF
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 6439
Rubrique : Centres de conseils et de soins
Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville
Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 4 octobre 1993, page 3267
Réponse publiée le : 25 octobre 1993, page 3655